

COMMUNE DE MONTAILLEUR

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 octobre 2019**

---

Date de convocation : 14 octobre 2019

Date d'affichage : 23 octobre 2019

Nombre de Conseillers : L'an deux mil dix-neuf, et le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.

En exercice :..... 12

Présents :..... 10

Absents excusés :..... 2

Ont donné pouvoir : 0

Votants :..... 10

Secrétaire de séance : BOURNE A.

Présents :..... SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - DUBOURGEAT P. - MURAT SALOMON L. - BOCHET A. - GRILLET L. - HUGONNIER J. - BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC.

Absents excusés :..... NANTAS G. - DA SILVA GOMES J.

---

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur le plan de formation mutualisée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

---

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2019**

---

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

---

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM : DEMANDE DE SUBVENTION**

---

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération est située secteur RD 201, Fournieux/l'Épigny.

M. le Maire fait part du montant estimé des travaux d'enfouissement des réseaux télécommunication de 28 738.55 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés :

- 1) s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- 2) autorise le Maire à demander au Conseil départemental une demande de subvention la plus élevée possible ;
- 3) demande la possibilité d'anticiper les travaux sur l'octroi de subvention, afin de garder la possibilité de faire les travaux jumelés avec l'enfouissement des autres réseaux secs.

*Arrivée de José DA SILVA GOMES - Présents : 11 - Votants : 11*

---

## **AMENAGEMENT DU CHEF-LIEU : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

---

### DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION

Par délibération du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une étude prospective ayant pour objet de définir plusieurs orientations possibles d'aménagement du Chef-Lieu, à partir de l'état des lieux actuel.

Le bureau d'études Vial & Rossi 4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE avait remis son étude prospective après plusieurs réunions de travail avec le Conseil Municipal.

M. le Maire présente le projet retenu sur l'emprise allant de la place de l'Armenaz jusqu'à la place de l'Eglise ainsi que l'estimation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet d'aménagement du Chef-Lieu pour un montant de 518 287,50 € HT,
- autorise M. le Maire à solliciter auprès du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, les subventions les plus élevées dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus,
- demande la possibilité d'anticiper les travaux sur l'attribution de subventions,
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

M. le Maire rappelle que :

- par délibération 2018-25 du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une étude prospective ayant pour objet de définir plusieurs orientations possibles d'aménagement du Chef-Lieu de la commune de Montailleur, à partir de l'état des lieux actuel
- par délibération 2019-06 du 22 février 2019, le Conseil Municipal a validé l'étude de faisabilité pour un montant de 518 287.50 € HT

Une consultation pour le choix d'un bureau d'études avec mission de maîtrise d'œuvre a été lancée par la commune. Un avis d'appel à la concurrence est paru en date du 25 juillet 2019. Trois bureaux d'études ont soumissionné.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition du cabinet Vial & Rossi 4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE pour un montant de 22 880,00 € HT ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir.

---

## **RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2019-2021**

---

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le plan de formation mutualisé proposé pour le territoire d'Arlysère,

Vu l'avis du comité technique en date du 9 juillet 2019 ;

Considérant l'obligation, pour chaque employeur territorial, de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel,

Considérant l'intérêt de la démarche qui permettra aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés par les territoires,

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il ajoute qu'un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie, les territoires d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; de Grand Chambéry ; de Maurienne et de Tarentaise).

L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Le comité technique du Cdg73 a d'ores et déjà émis, le 9 juillet 2019, un avis favorable aux plans de formation mutualisés d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard et du Voironnais, Cœur de Chartreuse.

Il est dès lors possible pour la collectivité d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire d'Arlysère, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu au printemps 2019 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

Le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire d'Arlysère,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021, annexé à la présente délibération ;
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'exécution du plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021 ;
- autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ce plan de formation mutualisé.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### Rapport d'activité d'Arlysère

M. le Maire présente le rapport d'activité 2018 d'Arlysère.

*Arrivée de Guillaume NANTAS - Présents : 12 - Votants : 12*

### Dates à retenir :

- 9 au 11 novembre : exposition photos anciennes de Montailleur à la salle polyvalente. Si vous avez des photos anciennes, merci de contacter la mairie au 04 79 31 44 56 ou [mairie@montailleur.fr](mailto:mairie@montailleur.fr)
- 11 novembre : cérémonie officielle à 11h30 au monument aux morts
- 1<sup>er</sup> décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente de Montailleur organisé par le Sou des Ecoles.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.